



**Commentaires du Conseil du patronat du Québec
présentés au ministre des Finances du Canada,
l'Honorable James Flaherty,
lors des consultations prébudgétaires fédérales
2008-2009**

**Conseil du patronat du Québec
30 novembre 2007**

Commentaires du Conseil du patronat du Québec présentés au ministre des Finances du Canada, l'Honorable James Flaherty, lors des consultations prébudgétaires fédérales 2008-2009

Contexte

- Le Canada accuse des retards en matière de productivité et d'investissement privé par rapport aux autres pays de l'OCDE. De 2001 à 2005, il s'est classé au 21^e rang au chapitre de la croissance annuelle moyenne de sa productivité¹ bien en deçà de la moyenne des pays de l'OCDE.
- En 2006, la productivité de la main-d'œuvre au Canada n'était que de 81,4 % de celle des États-Unis (contre 87,4 % en 2001).
- Parmi les facteurs qui ont contribué à la faible croissance de la productivité figure notamment le sous-investissement dans les machines, le matériel et la technologie.
- De plus, les entreprises canadiennes accusent un retard sur le plan de la formation des employés.

Position du CPQ

Le gouvernement devrait prioritairement mettre en œuvre des politiques générales favorisant la réussite de tous les secteurs de l'économie par une fiscalité plus compétitive. À notre avis, il faut donc agir sur deux fronts :

1. Réduire la fiscalité de toutes les entreprises pour favoriser les investissements dans tous les secteurs industriels (incluant les manufacturiers);
2. Appuyer la formation des travailleurs.

1. Stimuler l'investissement par la réduction de l'impôt des sociétés

Le fardeau fiscal des entreprises étant un facteur important dans la décision des entreprises d'investir ou non, c'est d'abord sur ce plan que le gouvernement fédéral devrait concentrer ses efforts. Une telle baisse serait bénéfique pour l'ensemble des secteurs économiques, mais elle serait particulièrement utile pour le secteur manufacturier, qui éprouve présentement des difficultés et qui réalise près de 25 % des investissements en machines et matériel en Ontario et au Québec.

Déjà, dans son énoncé économique du 30 octobre 2007, le gouvernement fédéral s'est engagé à abaisser le taux général d'imposition du revenu des sociétés à 15 % en 2012, et le « situer au niveau le plus bas de tous les pays du G7 ». Le CPQ appuie de façon générale cette stratégie de réduction de l'impôt des sociétés.

¹ Source : Industrie Canada. La productivité dont il est question est la production par heure travaillée.

Toutefois, le Canada a l'occasion de faire preuve de plus d'ambition.

- D'une part, même si le taux effectif d'impôt des sociétés au Canada est relativement favorable comparativement à celui des États-Unis, il est beaucoup plus élevé que dans la plupart des pays de l'OCDE et que dans les petites économies ouvertes comparables au Canada. De plus, rien ne garantit que les autres pays du G7 ne procéderont pas à d'autres baisses d'impôt éventuellement avant 2012.
- D'autre part, alors que le monde voit l'économie canadienne prospérer et sa devise s'envoler en raison des prix du pétrole, le gouvernement fédéral dispose d'une occasion favorable de montrer qu'il veut accueillir des investissements dans tous les domaines. Le Canada doit être perçu aussi comme un excellent endroit pour faire des affaires dans d'autres secteurs que les ressources naturelles. Une réduction énergique de la fiscalité des entreprises, en s'assurant qu'elle soit publicisée, enverrait un signal à tous les investisseurs à travers le monde.

Aide fiscale spécifique au secteur manufacturier

Le secteur manufacturier connaît des difficultés particulières, notamment en raison de la hausse très rapide de la valeur du dollar et aussi du prix du pétrole. Le CPQ invite le gouvernement fédéral à s'inspirer de ce que le gouvernement du Québec a mis de l'avant en novembre 2007 et à annoncer des mesures fiscales pour appuyer spécifiquement ce secteur. De telles mesures peuvent prendre la forme de crédits d'impôt non remboursables à l'investissement et à la formation afin de permettre au secteur de mieux s'outiller pour affronter la concurrence.

Par ailleurs, le dernier budget fédéral a amélioré les dispositions relatives à l'amortissement, notamment en appliquant un taux spécial de 50 % (soit un amortissement sur 2 ans) pour les machines et équipements achetés entre mars 2007 et 2009. Il faudrait rendre ce taux permanent afin qu'il reflète davantage la durée de vie économique des équipements et de la machinerie.

De telles mesures fiscales créent le moins de distorsion entre les entreprises et permettent de laisser de l'argent dans les mains de l'entreprise qui l'a gagné en créant de la richesse. Elles offrent non seulement un appui aux entreprises rentables (parce qu'il s'agit de mesures fiscales), mais elles incitent aussi les entreprises qui ne sont pas rentables à le redevenir en réalisant leurs investissements ici, au Canada. En effet, les revenus anticipés après une restructuration seront plus élevés grâce à une fiscalité moins onéreuse.

2. Aide à la formation des travailleurs

Dans le contexte de mondialisation et de restructuration de l'économie, le développement et la reconnaissance des compétences ainsi que les mesures portant sur la mobilité de la main-d'œuvre sont des pistes d'action essentielles. Les travailleurs doivent pouvoir s'adapter à un marché du travail changeant et faire preuve de flexibilité.

- Le CPQ recommande d'introduire un crédit d'impôt de 25 % pour les dépenses de formation structurée encourues à l'occasion de l'implantation de nouveaux investissements. En effet, un investissement en machines et équipements sans

investissement parallèle en formation ne donne pas tous les avantages espérés. Cette formation permet aussi aux travailleurs d'acquérir de nouvelles connaissances. Ce crédit d'impôt pourrait être étendu ultérieurement à l'ensemble des dépenses de formation structurée.

- Par ailleurs, le gouvernement fédéral accorde présentement des crédits d'impôt pour l'apprentissage de métiers dits de « sceaux rouges ». Au Québec, nous avons, de plus, une vingtaine de métiers qui ont fait l'objet de standards rigoureux acceptés par l'industrie. Les employeurs faisant de l'apprentissage dans ces métiers devraient se voir accorder également le crédit fédéral, ce qui favoriserait d'autant l'apprentissage.
- Finalement, comme les travailleurs les plus susceptibles de se voir au chômage se trouvent dans des entreprises peu ou pas rentables, il serait judicieux de mettre en place un programme de reconnaissance des compétences acquises en milieu de travail. Pour les travailleurs, l'avantage est clair car ils augmentent ainsi leur employabilité et leur mobilité. Par contre, il faut y intéresser les entreprises. Un financement offert au moyen du régime d'assurance-emploi, qui couvrirait les coûts pour l'entreprise et l'employé et qui offrirait un incitatif supplémentaire à l'entreprise, contribuerait peut-être à l'atteinte de cet objectif. Il pourrait même s'agir d'une « réduction » sur les cotisations exigées par l'assurance-emploi puisque même les entreprises qui ne sont pas rentables paient des cotisations.

3. Autres considérations

L'impôt des particuliers

La réduction du fardeau fiscal des entreprises ne doit pas entraîner une augmentation du fardeau fiscal des particuliers. Au contraire, le gouvernement fédéral doit poursuivre la réduction de l'impôt sur le revenu des particuliers, particulièrement sur le taux marginal supérieur, entre autres pour permettre aux entreprises d'attirer et de conserver au Canada les travailleurs qualifiés et mobiles dont elles ont besoin.

Le contrôle des dépenses de programmes

Le gouvernement s'est engagé lors du dernier budget à limiter l'augmentation des dépenses de programmes : « qu'il fixera, en moyenne, sous le taux de croissance de l'économie ». Nous l'encourageons à poursuivre dans cette direction.

Comment financer ces mesures fiscales?

Le gouvernement prévoit un surplus de 12 milliards pour 2007-2008 et 11,6 milliards pour 2008-2009. Le surplus réalisé en 2006-2007 s'élève à 13,8 milliards. Il faudrait profiter de cette conjoncture très favorable pour mieux outiller les entreprises et leur donner un avantage concurrentiel. Il est possible de le faire tout en continuant de baisser le fardeau fiscal des particuliers et tout en veillant à limiter l'augmentation des dépenses de programmes.

Par ailleurs, la vigueur présente et attendue de l'économie canadienne créera de nouvelles rentrées fiscales. Cette vigueur sera renforcée par les baisses d'impôt fédéral et l'élimination des taxes provinciales sur le capital. De plus, le gouvernement fédéral, selon toute

vraisemblance, réalisera des gains à mesure que le Québec et les autres provinces élimineront leur taxe sur le capital, taxe que les entreprises peuvent déduire actuellement de l'impôt fédéral sur les bénéfices des sociétés.